Image not found or type unknown

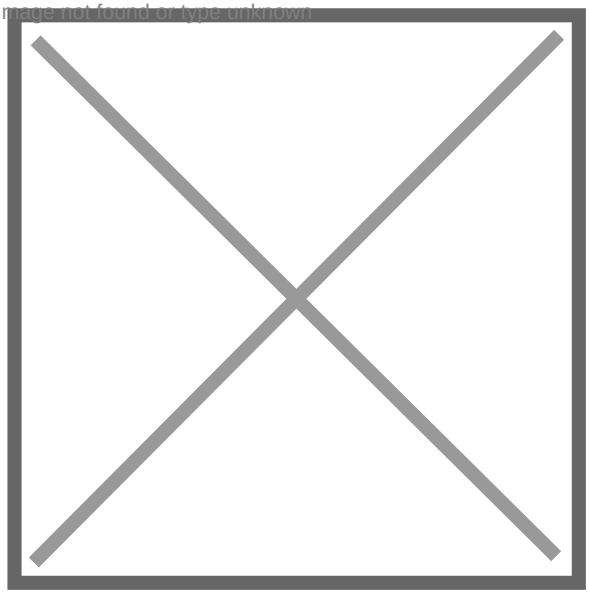

Achat/vente d'un voilier sans le voir

Par **bavaria**, le **19/05/2008** à **13:46**

je vends actuellement un voilier en passant des annonces sur des sites gratuits d'internet avec un lien vers mon site personnel qui présente en détail le voilier à vendre
un acheteur m'a contacté par mail à partir d'un des sites, nous avons échangé par mail et une fois par téléphone.
il m' a adressé un mail dont voici une partie du contenu:
Suite aux contacts mails que nous avons eu ces derniers jours, je vous fais une proposition d'achat de votre Cet achat se fait en copropriété.

Nous ne contestons pas
mais nous mettons quatre préalables à l'acquisition :
.....
ces conditions sont très réalisables.
Si vous acceptez ces quatre conditions, je vous propose de procéder ainsi :

- je vous transmets un chèque d'accompte xxx € dés aujourd'hui à votre adresse (adresse que je n'ai pas)
- le solde soit xxxx€, vous sera remis sous forme d'un chèque de banque , où en main propre ou par courrier lors de l'opération de francisation.

le futur acheteur ne demande pas à voir le bateau avant de l'enlever.
je suis un peu surpris.
je pense rédiger un acte de vente et le lui sousmettre, puis demander le solde par chéque de banque, vérifier le versement sur mon compte et procéder au transfert de propriété par modicication de l'acte de francisation par les affaires maritimes.

qu'en pensez vous ?

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés